



20 avril 2018

## APPEL DE CANDIDATURES

### L'OIIAQ EST À LA RECHERCHE D'AGENTS DE CONFORMITÉ À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Afin de lui permettre de s'assurer du bon déroulement des séances de l'examen professionnel, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ), est à la recherche d'agents de conformité à l'examen professionnel pour les centres d'examen autorisés des régions administratives suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Estrie
- Montréal
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Date limite de réception des candidatures : 31 mai 2018**

### NATURE DU MANDAT

L'agent de conformité à l'examen professionnel doit :

- Agir à titre de représentant de l'OIIAQ dans les centres d'examen autorisés le jour de l'examen ;
- Assister les différentes ressources humaines déployées dans les centres d'examen autorisés afin d'assurer le bon déroulement de la séance d'examen ;
- Intervenir auprès des candidats à l'examen professionnel, s'il y a lieu ;
- Informer l'OIIAQ de toute situation qui n'est pas conforme au bon déroulement prévu d'une séance d'examen professionnel à l'aide des rapports d'irrégularité ;
- Informer l'OIIAQ de la prestation de services du centre d'examen autorisé à l'aide du rapport de conformité.

### EXIGENCES REQUISES

- Est membre en règle de l'OIIAQ ;
- Reconnu pour son sens de l'organisation et son éthique de travail ;
- Souscrit aux valeurs de l'Ordre et aux valeurs fondamentales de la profession ;
- Démontre un intérêt marqué pour la bonne réputation de l'OIIAQ ;
- Est disponible pour se rendre dans les centres d'examen autorisé lors de la tenue de séance de l'examen professionnel, quatre fois par année.

Un avis sera transmis à l'employeur de la personne choisie, afin de la libérer de ses fonctions, lorsque ses services à titre d'agent de conformité à l'examen professionnel seront requis.

Les agents de conformité à l'examen professionnel sont rémunérés selon les politiques en vigueur à l'OIIAQ.

### **ENVOI DES CANDIDATURES**

Date limite de réception des candidatures : 31 mai 2018

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'attention de

Emmanuelle Colin

Adjointe de direction au Service de la formation professionnelle et des permis

[ecolin@oiaq.org](mailto:ecolin@oiaq.org)

Télécopieur : 514 282-2596

Veuillez noter que nous ne ferons parvenir aucun accusé de réception. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées à la suite de la date de limite de réception des candidatures.